



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2017-139

PUBLIÉ LE 14 AVRIL 2017

Sommaire

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi

75-2017-04-11-007 - Décision portant subdélégation de signature du directeur régional adjoint responsable de l'unité départementale de Paris à divers fonctionnaires de sa direction (8 pages)

Page 3

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2017-04-11-007

Décision portant subdélégation de signature du directeur
régional adjoint responsable de l'unité départementale de
Paris à divers fonctionnaires de sa direction

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET
DE L'EMPLOI D'ÎLE DE FRANCE

Unité départementale de Paris

Décision du 11 avril 2017 portant subdélégation de signature du directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale de Paris à divers fonctionnaires de sa direction

Le responsable de l'unité départementale de Paris,

- **Vu** le code du travail,
- **Vu** le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des Directions Régionales des Entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,
- **Vu** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'état dans la région et les départements Ile-de-France,
- **Vu** le décret n°2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ,
- **Vu** l'arrêté interministériel du 29 août 2016 nommant Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France à compter du 5 septembre 2016,
- **Vu** l'arrêté interministériel en date du 12 septembre 2016 nommant Dominique VANDROZ, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale de Paris à compter du 01 octobre 2016 ;
- **Vu** la décision n°2016-117 du 29 septembre 2016, par laquelle Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France délègue sa signature à M. Dominique VANDROZ directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale de Paris
- **Vu** l'arrêté n°2015-126 du 10 avril 2017 portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail pour le département de Paris,
- **Vu** l'arrêté du 01 avril 2017 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim.

D E C I D E :

Article 1^{er} : Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions et actes administratifs suivants :

Dispositions légales	Décisions
Contrat de génération	
Article L 5121-13 et R 5121-32 du code du travail	Contrôle de conformité des accords et plans d'action
Articles L 5121-9, L. 5121-10, L. 5121-12 et R 5121-33 du code du travail	Mises en demeure
Articles L 5121-15, L.5121-16, R. 5121-37 et R. 5121-38 du code du travail	Document d'évaluation prévu dans les articles précités
Anticipation négociée des mutations économiques pour développer les compétences, maintenir l'emploi et encadrer les licenciements économiques	
Article L 1233-56 du code du travail	Avis sur la procédure et observations sur les mesures sociales pour les procédures ouvertes par les entreprises non soumises à l'obligation d'établir un PSE.

Articles L 1233-57-1 et L 1233-57-6 du code du travail	Avis sur la procédure et observations sur le PSE pour les procédures ouvertes par les entreprises soumises à l'obligation d'établir un PSE.
Articles L 1233-57-1 à L 1233-57-7 du code du travail	Décision de validation de l'accord collectif signé en application de l'article 1233-24-1 Décision d'homologation du document unilatéral pris en application de l'article L 1233-24-4
Articles L 1233-57-5 et D 1233-12 du code du travail	Injonction prise sur demande formulée par le CE ou, à défaut, les DP ou, en cas de négociation d'un accord L 1233-24-1, par les OS représentatives de l'entreprise.
Article L 4614-13 du code du travail	Décision relative à la contestation de l'expertise réalisée dans le cadre de l'article L 4614-12-1.

En cas d'empêchement, au directeur du travail, aux directeurs adjoints du travail et à l'attachée principale d'administration dont les noms suivent :

- M. Philippe BOURSIER
- M. Alain DUPOUY
- Mme Corinne ROUXEL

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions et actes administratifs suivants :

Dispositions légales	Décisions
Egalité professionnelle	
Articles L 1143-3 et D 1143-6 du code du travail	Décision d'opposition à un plan pour l'égalité professionnelle
Articles L2242-9-1 et R2242-10 du code du travail	Décision appréciant la conformité d'un accord ou d'un plan d'action aux dispositions de l'article L2242-9 du code du travail
Santé et sécurité	
Article R 4723-5 du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une demande d'analyse de produits faite en application de l'article R 4722-10
Groupe d'employeur	
Articles L 1253-17 et D 1253-7 à D 1253-11 du code du travail	Décision d'opposition à l'exercice de l'activité d'un groupe d'employeurs
Articles R 1253-19 à R 1253-27 du code du travail	Décisions accordant, refusant ou retirant l'agrément d'un groupe d'employeurs
Représentation du personnel	
Articles L 2345-1 et R 2345-1 du code du travail	Décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de suppression d'un comité d'entreprise européen
Articles L. 2312-5 et R 2312-1 du code du travail	Décision imposant l'élection de délégués du personnel de site Décision fixant le nombre et la composition des collèges électoraux Décision fixant le nombre des sièges et leur répartition entre les collèges

Durée du travail	
Article D 3141 35 du code du travail	Décision désignant les membres de la commission instituée auprès des caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics
Article R 713-44 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail imposant un mode d'enregistrement de la durée du travail
Article R 713-26 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail pour une activité dans le département
Article R 713-28 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail pour une entreprise
Article R 713-32 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail pour une entreprise ou pour une activité dans le département

Action de l'inspection du travail	
Article L8115-2	Information du procureur de la république des suites réservées à un rapport d'un agent de contrôle demandant des sanctions administratives
Article L8115-5 du code du travail	Information d'une personne mise en cause du prononcé envisagé d'une sanction administrative

Aux directeurs du travail et directeur adjoint du travail dont les noms suivent :

- M. Jean-Paul MICHEL, directeur du travail
- M. François CHAUMETTE, directeur du travail
- M. Patrice PEYTAVIN, directeur du travail
- M. Sylvère DERNAULT, directeur adjoint du travail

Article 3: Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions et actes administratifs suivants :

Santé et sécurité	
Articles L 1242-6 et D 1242-5 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir à des salariés sous contrat à durée déterminée pour certains travaux particulièrement dangereux
Articles L 1251-10 et D 1251-2 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir au travail temporaire pour certains travaux particulièrement dangereux
Articles L 4154-1 et D 4154-3 à D 4154-6 du code du travail	Décision autorisant ou refusant d'autoriser ou retirant une décision d'autorisation d'employer des salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée ou des salariés temporaires pour accomplir des travaux exposant à certains agents chimiques dangereux
Articles R 4533-6 et R 4533-7 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder les dérogations aux dispositions des articles R. 4533-2 à R. 4533-4 (voies et réseaux divers de chantiers de construction)

Article R 4462-30 du code du travail	Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires
Article 8 du décret du 26 octobre 2005 relatif aux chantiers de dépollution pyrotechnique	Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires
Article 3 de l'arrêté du 23 juillet 1947	Décision accordant ou refusant une dispense à l'obligation de mettre des douches à disposition des travailleurs
Durée du travail	
Article R 3121-23 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail
Article R 3121-28 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail
Représentation du personnel	
Articles L. 2324-13 et R 2324-3 du code du travail	Décision fixant la répartition des sièges entre les catégories de personnel pour les élections du comité d'entreprise Décision fixant la répartition du personnel entre les collèges électoraux pour les élections du comité d'entreprise
Articles L 2314-11 et R 2314-6 du code du travail	Décision fixant la répartition du personnel dans les collèges électoraux pour les élections des délégués du personnel Décision fixant la répartition des sièges entre les catégories de personnel pour les élections des délégués du personnel
Articles L. 2143-11 et R 2143-6 du code du travail	Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de délégué syndical
Articles L 2142-1-2, L 2143-11 et R 2143-6 du code du travail	Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de représentant de section syndicale
Articles L 2314-31 et R 2312-2 du code du travail	Décisions de reconnaissance ou de perte de la qualité d'établissement distinct (délégués du personnel)
Articles L 2322-5 et R 2322-1 du code du travail	Décisions de reconnaissance ou de perte de la qualité d'établissement distinct (comité d'entreprise)
Articles L 2327-7 et R 2327- 3 du code du travail	Décision fixant le nombre d'établissements distincts pour les élections au comité central d'entreprise Décision de répartition des sièges entre les établissements et les catégories pour les élections au comité central d'entreprise
Articles L 2333-4 et R 2332-1 du code du travail	Décision répartissant les sièges au comité de groupe entre les élus du ou des collèges électoraux
Articles L 2333-6 et R 2332-1 du code du travail	Décision de désignation du remplaçant d'un représentant du personnel du comité de groupe

Aux responsables des unités de contrôle dont les noms et affectations suivent :

Unité de contrôle	Nom du Responsable Unité de Contrôle
Unité de contrôle des 1 ^{er} et 2 ^{ème} arrondissements	BERTHREU Patrice
Unité de contrôle des 3 ^{ème} , 4 ^{ème} et 11 ^{ème} arrondissements	
Unité de contrôle des 5 ^{ème} , 6 ^{ème} et 7 ^{ème} arrondissements	PIUMATO Claire
Unité de contrôle du 8 ^{ème} arrondissement Nord	DEMORTIER Marika
Unité de contrôle du 8 ^{ème} arrondissement Sud	LAMAIRE Stéphane
Unité de contrôle du 9 ^{ème} arrondissement	CHICOUARD Carole-Laure
Unité de contrôle des 10 ^{ème} et 18 ^{ème} arrondissements	CHAMBARLHAC Christelle
Unité de contrôle du 12 ^{ème} arrondissement	GIRON Elodie
Unité de contrôle des 13 ^{ème} et 14 ^{ème} arrondissements	
Unité de contrôle du 15 ^{ème} arrondissement	JANNES Henri
Unité de contrôle du 16 ^{ème} arrondissement	VASSEUX Niklas
Unité de contrôle du 17 ^{ème} arrondissement	PEYRON Patrice à partir du 01/06/2017
Unité de contrôle du 19 ^{ème} et 20 ^{ème} arrondissements	NARDIN Julie
Unité de contrôle Transport du département	LAMOUREUX Christel

En cas d'empêchement des responsables d'unité de contrôle, aux directeurs du travail ou à leurs adjoints dont les noms suivent :

- M. Jean-Paul MICHEL, directeur du travail
- M. François CHAUMETTE, directeur du travail
- M. Patrice PEYTAVIN, directeur du travail
- M. Sylvère DERNAULT, directeur adjoint du travail

Article 4: Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions et actes administratifs suivants :

Dispositions légales	Décisions
Formation professionnelle et certification	
Articles R 338-6 et R 338-7 du code de l'Education, arrêtés du 9 mars 2006 et du 10 mars 2009	Délivrance du titre professionnel Désignation du jury VAE : recevabilité de la VAE
Article R 6325-20 du code du travail	Décision de retrait du bénéfice des exonérations de cotisations sociales attaché aux contrats de professionnalisation
Articles D 5424-8 à D 5424-10 du code du travail	Décision déterminant les périodes d'arrêts saisonniers de travail par suite d'intempéries (entreprises de BTP)

Au directeur du travail, au directeur adjoint du travail et à l'attachée principale d'administration dont les noms suivent :

- M. Philippe BOURSIER, directeur du travail
- Mme Corinne ROUXEL, attachée principale d'administration
- M. Alain DUPOUY, directeur adjoint du travail

Article 5: Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions et actes administratifs suivants :

Rupture conventionnelle	
Articles L. 1237-14 et R. 1237-3 du code du travail	Décisions d'homologation et de refus d'homologation des conventions de rupture du contrat de travail

Scrutin de mesure d'audience des organisations syndicales dans les TPE	
Article R 2122-21 du code du travail	Décision prise sur le recours gracieux formé par un électeur ou son représentant en cas de contestation relative à une inscription sur la liste électorale établie dans le cadre du scrutin de mesure de l'audience des organisations syndicales dans les entreprises de moins de 11 salariés

Au directeur du travail et au directeur adjoint du travail dont les noms suivent :

- M. Patrice PEYTAVIN, directeur du travail
- M. Sylvère DERNAULT, directeur adjoint du travail
- M. Philippe BOURSIER, directeur du travail

Article 6: Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions et actes administratifs suivants :

Dispositions légales	Décisions
Apprentissage	
Articles L 6225-4 à L 6225-8 et R 6225-1 à R 6225-12 du code du travail	Décisions en matière d'apprentissage et notamment : Décision de suspension du contrat d'apprentissage (article L 6225-4) Décision autorisant ou refusant la reprise de l'exécution du contrat d'apprentissage (article L 6225-5) Décision interdisant le recrutement de nouveaux apprentis ainsi que de jeunes titulaires d'un contrat d'insertion en alternance (article L 6225-6) Décision mettant fin ou refusant de mettre fin à l'interdiction de recruter de nouveaux apprentis (article R 6225-11)
Travailleurs et stagiaires de moins de 18 ans	
Articles L 4733-8 et suivants du code du travail	Décisions relatives aux travailleurs et stagiaires de moins de 18 ans et notamment : Décision de suspension du contrat de travail ou de la convention du stage (article L 4733-8) Décision autorisant ou refusant la reprise de l'exécution du contrat de travail ou de la convention du stage (article L 4733-9) Décision interdisant le recrutement de travailleurs ou l'accueil de stagiaires (article L 4733-10)

Demandeur d'emploi	
Articles R 5422-3 et -4 du code du travail	Détermination du salaire de référence des travailleurs migrants

Au directeur du travail et au directeur adjoint du travail dont les noms suivent :

- M. Patrice PEYTAVIN, directeur du travail
- M. Sylvère DERNAULT, directeur adjoint du travail
- M. Philippe BOURSIER, directeur du travail

Article 7: Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions et actes administratifs suivants :

Dispositions légales	Décisions
Epargne salariale	
Article L 3345-1 et suivants et D 3345-1 et suivant du code du travail	Demande de retrait ou de modification de dispositions d'un accord d'intéressement ou de participation, ou d'un règlement d'épargne salariale

Au directeur adjoint du travail et aux contrôleurs du travail dont les noms suivent :

- M. Patrice PEYTAVIN, directeur du travail
- M. Sylvère DERNAULT, directeur adjoint du travail
- Mme Véronique PREAU, contrôleur du travail
- Mme Véronica ZANIER-PASCUAL, contrôleur du travail

Article 8 :

Sont exclus des subdélégations visées aux articles 1 à 4 les courriers, actes et décisions faisant suite à un recours gracieux ou, sur le champ de l'emploi et de la formation professionnelle, à une situation signalée par l'autorité préfectorale ou des personnes titulaires d'un mandat électif public.

Article 9 :

Les décisions prises en application de la présente délégation sont rédigées sous le timbre :

Pour la directrice de la Direccte d'Ile de France

Par subdélégation du directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale de Paris

Une copie des décisions prises en application des articles 2 et 3 est transmise pour information par le subdélégataire au directeur des relations et services du travail.

Article 10 :

Le responsable de l'unité départementale de Paris est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs accessible sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police à l'adresse suivante : www.ile-de-france.gouv.fr

Fait à Paris, le 11/04/2017

Le Directeur Régional Adjoint,
Responsable de l'unité départementale de Paris


Dominique VANDROZ

